



Délégués du personnel **CFDT** des sites et du siège Groupama Loire Bretagne Réunion du 10 décembre 2015

Règles de vie

Elles fleurissent un peu partout...

L'employeur dispose du pouvoir d'organisation du travail dans son entreprise. A Groupama Loire Bretagne, il le fait à certains endroits, par le biais de notes de service, appelées communément « règles de vie ».

Encore une fois nous le rappelons : ces notes de service ne peuvent en aucun cas se substituer au **règlement intérieur**, soumis pour avis au CE et aux CHSCT, ou aux **accords** (notamment sur le temps de travail), en vigueur dans l'entreprise.

L'employeur a des droits, le salarié en a aussi !

Vos **Délégués du personnel CFDT** sont là pour vous renseigner. En cas de doute sur vos droits et vos obligations, n'hésitez pas à les contacter (liste au dos).

Frais de transport

Vous le saviez sans doute déjà...

Mais en ces temps de « vaches maigres »... il n'est pas inutile de le rappeler :

Que vous soyez salarié à temps plein ou à temps partiel, la participation de l'employeur à vos frais de **transports publics** (métro, bus, tramway, train et services publics de location de vélos) est obligatoire.

Seules les **cartes d'abonnement** (annuelles, mensuelles ou hebdomadaires) sont prises en charge.

La prise en charge s'effectue à hauteur de **50%** du titre de transport.

La participation est facultative en ce qui concerne les frais de transports personnels (auto, vélo).

NB : la prime d'allongement de trajet prévue par notre accord mobilité ne peut pas se cumuler avec cette prise en charge, si le montant en est supérieur.



Accord sur la mobilité

Les voyages forment la jeunesse...

Contrairement à ce qu'affirme la direction, nous soutenons que l'accord sur la mobilité géographique du 14 novembre 2012, s'applique également en cas de mobilité dans le cadre d'une mission temporaire, quelque en soit la durée : le salarié concerné peut prétendre à une prime d'allongement de trajet ou, le cas échéant, à la prise en charge de ses frais de déménagement et de réinstallation.

En tout état de cause, devant le développement des missions temporaires à GLB, un accord spécifique fera l'objet d'une prochaine négociation avec les organisations syndicales.

Les affres de la migration

Tout ne va pas aussi bien, qu'on veut le laisser paraître...

Même si d'apparence la migration informatique est derrière nous, pour de nombreux salariés, la méthode « COUE » a ses limites et la pensée positive n'empêche pas la « boule au ventre » qu'ils ont en permanence, en arrivant au travail le matin.

Nous en alertons la direction qui se dit consciente des difficultés rencontrées par certains salariés...

Il faut se rendre à l'évidence, nombre de salariés **subissent** la migration et c'est préjudiciable à leur santé !

Et une certaine résignation...

Ou, comment faire contre mauvaise fortune, bon cœur !

Devant le nombre de difficultés rencontrées depuis la bascule, des salariés, fatigués de se battre contre des moulins à vent, commencent à se résigner. Si, « C'est comme ça ne discute pas... », on finit par baisser les bras !

Les DP en alertent la direction et demandent qu'elle prenne la juste mesure de ce phénomène. La résignation, ce n'est ni bon pour la santé des salariés... et ni bon pour les patrons !

Vos Délégués du personnel CFDT (liste au dos)

Prochaine réunion le 14 janvier 2016

Bonnes fêtes de fin d'année

www.cfdtqlb.fr